

Forums pour les consommateurs

## Test urinaire thc

Par Profil supprimé Posté le 08/09/2019 à 10h38

Bonjour, j'avais repris le cannabis depuis 8 mois approximativement, j'ai arrêté depuis le 28 août, je fumais 3 joints par jours et 1 semaine avant mon arrêt j'ai diminué à une moitié de joints (je fumais avec mon frère donc nous étions 2 dessus) et nous avons réduit les doses dans les joints (même si la notion de dose dans un joints est propre à chaque personne, nos joints contenaient peu de cannabis la dernière semaine) je doit passer un test urinaire avec le médecin du travail dans le cadre de mon apprentissage car je serais à un poste à risque, mon test doit ce faire au plus tôt le 23 septembre, je voulais savoir si mon test peut se révéler positif et si oui, est-il possible d'expliquer au médecin du travail qu'en j'ai arrêté et que je suis disposé à avoir de nouveau test pour prouver mon arrêt ?

### 3 réponses

---

Profil supprimé - 09/09/2019 à 12h15

Bonjour, normalement il faut environ 1 semaine pour que le THC n'apparaisse plus dans les urines après chaque personnes est différente, mais d'ici ton test urinaire il ne devrait plus y avoir de traces

Moderateur - 09/09/2019 à 18h36

Bonjour Zozo-93,

Contrairement à ce que dit Laureline, il est probable que vous soyez positif au THC pour bien plus qu'une semaine. En effet depuis 8 mois vous avez eu une consommation régulière de cannabis. Les consommations régulières de cannabis peuvent être dépistées jusqu'à un peu plus de 2 mois après la dernière prise. Il est donc probable, si vous passez un test le 23 septembre, pour que le délai soit trop court.

Le médecin du travail peut vous écouter et vous avez un espace de négociation avec lui. Si vous êtes dépisté positif vous pouvez en effet lui exposer votre démarche d'arrêt et éventuellement demander d'autres tests ultérieurement pour le prouver. Le médecin du travail dispose aussi d'un délai de 15 jours avant de vous déclarer éventuellement inapte. Il peut donc réfléchir et prendre son temps avant de prendre sa décision. Cependant le médecin du travail est aussi missionné pour écarter les personnes dont l'état ne permettrait pas qu'elles occupent un poste à risque. C'est sa responsabilité.

Bonne chance.

Cordialement.

EK747 - 10/11/2024 à 14h25

Bonjour !!

De novembre 2022 à juin 2024, je fumais de la résine de cannabis chaque weekend une quantité de 0.150g par prise.

De juin 2024 a septembre 2024, j'ai commencé à fumer 3 à 4 jours par semaine (0.250g de cannabis par prise ).

J'ai arrêté de fumer du 27 août au 20 septembre.

Du 20 septembre 2024 au 29 octobre 2024, je fumais tous les jours 0.250g de cannabis. J'ai finalement définitivement arrêté de fumer le 29 octobre 2024 car j'ai une visite médicale à passé.

J'ai 18 ans, je pèse 58kg, je ne suis pas très gras et je mesure 1m85.

Je ne peux pas faire de test urinaire à domicile parce que la ou j'habite, on ne peut en trouver en pharmacie.

Je stresse énormément et cherche des réponses concrète parce que sur internet, on trouve de tout en ce qui concerne la durée de détection du THC dans les urines allant de 30 à 70 jours.

Pensez vous que dans mon cas, 42 jours suffiront pour que je puisse réussir mon test urinaire avec succès ?